

AVENANT À LA CONVENTION DU 11 JUIN 2011 ENTRE LA VILLE D'ESCH-SUR-ALZETTE ET LE ESCHER VOLLEYBALL CLUB ASBL

Entre :

L'Administration Communale de la Ville d'Esch-sur-Alzette établie à L-4002 Esch-sur-Alzette, Place de l'Hôtel de Ville, représentée par son Collège des Bourgmestre et Échevins actuellement en fonction, à savoir :

Monsieur Georges Mischo, bourgmestre,
Monsieur Martin Kox, échevin,
Monsieur André Zwally, échevin,
Monsieur Pierre-Marc Knaff, échevin,
Madame Mandy Ragni, échevine

ci-après dénommée «la Ville» d'une part,

et

l'association sans but lucratif sportive « Escher Volleyball Club Asbl », établie et ayant son siège à Esch-sur-Alzette, 67, rue Zénon Bernard, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro F2528, représentée par :

Monsieur Paul CLAUS, président, et
Monsieur Raoul WOLF, trésorier,

ci-après dénommée «Association» d'autre part,

Préambule

En date du 11 juin 2011, la Ville et l'association sont entrées en relation contractuelle par la conclusion d'une convention cadre, approuvée par le Conseil Communal le 17 juin 2011 par laquelle l'administration communale de la Ville d'Esch met à la disposition de l'association la somme de 3.000,00 (trois mille euros).

Modification

La Ville d'Esch-sur-Alzette s'engage à payer la somme supplémentaire de € 7.000,00 pour l'organisation du « Luxembourg Beach Open », ayant lieu pendant trois jours au lieu de deux, à savoir pendant la période du 24 au 26 juillet 2020.

En sus, des € 10.000,00, susmentionnés, la Ville s'engage également à verser la somme de € 7000,00 pour le programme culturel, soit au total € 17.000.00 pour l'année en cours.

Le présent avenant remplace celui du 31 janvier 2020 et n'a d'effet que pour le « Luxembourg Beach Open » de l'année 2020 ; il ne pourra en aucun cas être reconduit tacitement.

Fait à Esch-sur-Alzette en deux exemplaires, le _____ 2020.

**Collège des Bourgmestre et Echevins
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Escher Volleyball Club Asbl

Monsieur Georges Mischo,
Bourgmestre

Paul Claus,
Président

Monsieur Martin Kox,
Échevin

Raoul Wolf,
Trésorier

Monsieur André Zwally,
Échevin

Monsieur Pierre-Marc Knaff,
Échevin

Madame Mandy Ragni,
Échevine